



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de la procédure d'alerte

En application de l'arrêté préfectoral n°70-2017-08-02-028 du 2 août 2017

Territoire concerné : **Haute-Saône (70)**

Polluant : **Ozone**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **27/07/2019**

✓ **MERCI**
DE RELAYER
CE MESSAGE

» Description de l'épisode

Jeudi 25 Juillet, les conditions météorologiques caniculaires ont été très favorables à la formation de la pollution photochimique. **Des franchissements du seuil d'informations et de recommandations** ont été constatés sur plusieurs zones de la région. La qualité de l'air a été qualifiée de médiocre et mauvaise.

Hier, Vendredi 26 Juillet, l'arrivée d'une couverture nuageuse ainsi que la baisse des températures annoncées ont limité la création d'ozone mais **des risques de dépassements de seuil d'informations et recommandations** ont perduré. **Les procédures en vigueur sont restées d'actualités sur l'ensemble de la région.** Les seuils n'ont pas été dépassés.

Pour aujourd'hui, Samedi 27 Juillet, **le dispositif est levé.** En effet, la perturbation météorologique qui a débuté cette nuit va mettre fin à cet épisode de pollution à l'ozone. La qualité de l'air prévue pour aujourd'hui et demain est bonne.

» Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	133 µg/m ³	<180 µg/m ³	<180 µg/m ³
Type de procédure	PIR	-	-

- : aucune / PIR : Procédure d'Information et de Recommandation 180 µg/m³ en moyenne horaire / PA : Procédure d'Alerte 240 µg/m³ en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives / PAP : Procédure d'Alerte sur Persistance de la PIR

» Evolution de la situation en région



Bonne Moyenne Mauvaise
Plateforme de modélisation Prev'Est

✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : Julien PLION

Téléphone : 03 80 38 92 38

Web : www.atmo-bfc.org